

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie

Mercredi le 29 janvier 2020 à 13h

Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Présences :

M. Paul-André Lajoie (président)
M. Steve Pronovost (vice-président)
M. Laurent Mimeault (trésorier)
M. Jean-Yves Dupuis (secrétaire)
M. Dany Brousseau
Mme Karina Espinoza-Rivière
Mme Marie Gratton
M. Thierry Ratté (codirecteur)
M. Yves Briand (codirecteur)

Absences :

M. Sylvain Couturier

1. Ouverture de la rencontre et vérification du quorum

Après constatation de l'atteinte du quorum par les administrateurs présents, Paul-André Lajoie procède à l'ouverture de la rencontre à 13h10. À titre de président de l'organisme, le déroulement de la rencontre est dirigé par lui.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La lecture de la proposition d'ordre du jour est faite par Paul-André Lajoie.

Résolution CA-2020-01-29-01 : L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jean-Yves Dupuis et secondée par Marie Gratton. Le point « Questions diverses » reste ouvert jusqu'à la fin de la rencontre.

Adoptée à l'unanimité

3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 28 novembre 2019

Les administrateurs présents affirment avoir lu le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 novembre 2019. Avant de l'adopter, deux modifications sont apportées au tableau de suivi : 1) au point 9.1, la 2^e puce n'a pas été réalisée, et 2) au point 9.3, un retour a été fait le 27 janvier 2020.

Un suivi des actions envisagées lors de cette rencontre est fait par Yves Briand à l'aide du tableau de suivi remis avec le procès-verbal (voir le tableau de suivi du procès-verbal du 28 novembre 2019).

Concernant le point 10.1 – Participation au Congrès annuel de la FédéCP, Jean-Yves Dupuis demande si les participants à cet événement annuel ont apprécié les présentations antérieures du CENG. Thierry Ratté répond par l'affirmative, bien qu'il ne s'agisse pas d'un public explicitement visé par le sujet des présentations faites; il s'agit néanmoins de belles opportunités de sensibilisation et la participation du CENG est appréciée par les organisateurs.

Un élément de suivi est maintenu en lien avec le report de son traitement :

- Point 10.2 – Faire une première prise de contact auprès des milieux universitaires afin d'envisager l'élaboration et le déploiement éventuel d'un processus d'acceptabilité sociale en lien avec la filière des hydrocarbures en Gaspésie.

Résolution CA-2020-01-29-02 : L'adoption – avec dispense de lecture – du procès-verbal de la rencontre du 28 novembre 2019, incluant les modifications susmentionnées, est proposée par Marie Gratton et secondée par Steve Pronovost.

Adoptée à l'unanimité

4 Suivi des actions du CENG

4.1 Bilan des actions récentes

À l'aide d'une fiche, Yves Briand présente un bilan des actions réalisées par l'organisme depuis la dernière réunion du conseil d'administration. Les administrateurs en présence n'ont pas de questions complémentaires, hormis Paul-André Lajoie qui demande quelles sont les municipalités devant réaliser des analyses de vulnérabilité de leurs sources d'eau potable. Thierry Ratté précise que les municipalités concernées sont les suivantes : Gaspé, Cloridorme, Grande-Vallée, Mont-Louis, Sainte-Anne-des-Monts et Cap-Chat.

Par ailleurs, l'équipe du CENG a suivi – les 16 et 17 janvier 2020 – une formation sur l'approche des *Normes ouvertes pour la pratique de la conservation*; cette approche servira à l'établissement d'objectifs de conservation des milieux humides et hydriques.

4.2 Actions à venir

À l'aide d'une fiche, Yves Briand présente les actions à venir au sein de l'organisme d'ici la prochaine réunion du conseil d'administration. Les administrateurs en présence n'ont pas de questions complémentaires ou de commentaires à émettre.

En complément, Thierry Ratté mentionne qu'il relancera l'UQAR concernant le dossier de Laurence Munger et le projet avorté de la rivière Saint-Jean. Il enverra également un courriel

pour valider la rencontre du 6 février prochain avec le Conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

5 Révision de la Politique de gestion des ressources humaines

5.1 Présentation des recommandations du comité de révision

À l'aide d'un document de travail, Yves Briand présente les modifications proposées à la *Politique de gestion des ressources humaines* du CENG par le comité de révision formé de Jean-Yves Dupuis, de Karina Espinoza-Rivière et de lui-même.

La majorité des propositions sont reçues positivement. Concernant la possibilité de reprise de temps, les administrateurs suggèrent de préciser – dans le texte – que ce privilège est également offert aux cadres de l'organisme. De plus, l'article 3.14 devrait préciser que le matériel de bureau nécessaire sera également fourni par l'employeur.

5.2 Adoption de la version mise à jour de la politique

Considérant la quantité de modifications proposées par le comité de révision, les administrateurs conviennent de retarder leur adoption à la prochaine réunion du conseil d'administration. De cette manière, chacun aura le temps de lire – à tête reposée – l'ensemble des modifications proposées et Yves Briand aura également le temps d'inclure des propositions de modifications pour les derniers éléments en suspens, à savoir l'ajout d'articles respectivement sur la notion de suspension, sur les assurances collectives et sur les options d'épargne retraite.

6. Fonds EAU Nord Gaspésie : comité de sélection

En vue de traiter les demandes de financement qui auront été déposées, en date du 14 février 2020, dans le cadre du Fonds EAU Nord Gaspésie, les personnes suivantes sont désignées afin de former officiellement le comité de sélection du fonds :

- Jean-Yves Dupuis;
- Steve Pronovost;
- Yves Briand ou Thierry Ratté.

Au moment de cette décision, Marie Gratton, tout comme Laurent Mimeault, se retirent d'une éventuelle participation au comité de sélection, étant en position de conflit d'intérêt considérant le dépôt d'une demande de financement au Fonds provenant respectivement de la Ville de Cap-Chat et de l'Association chasse et pêche de Mont-Louis.

Résolution CA-2020-01-29-03 : La constitution d'un comité de sélection – ayant pour mandat de statuer sur l'admissibilité des demandes de financement ou de service déposées au Fonds EAU Nord Gaspésie (6e édition) et de sélectionner les projets qui seront financés, ainsi que les montants de leur financement pour l'année 2020-2021 – est proposée par

Marie Gratton et secondée par Paul-André Lajoie. Ce comité de sélection sera composé des administrateurs suivants : Jean-Yves Dupuis et Steve Pronovost, ainsi que de l'un des deux codirecteurs du CENG.

Adoptée à l'unanimité

7. Table de concertation : planification de la prochaine rencontre

À l'aide d'une fiche et d'un document déposé, Yves Briand informe les administrateurs présents que la prochaine rencontre de la Table de concertation du CENG se tiendra dans les premières semaines du mois de mars. Cette rencontre sera entièrement consacrée à lancer l'exercice d'élaboration des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques, tel que demandé par le MELCC. Les récentes précisions sur ce mandat, provenant du Ministère, seront communiquées aux membres de la Table, ainsi que le plan de travail envisagé par le CENG pour mener à bien le mandat d'ici le mois de mars 2021. Ce plan de travail devra être adopté par la Table, puis déposé au Ministère avant le 15 mars 2020.

Par ailleurs, la prochaine rencontre de la Table de concertation sera une occasion de faire connaître à ses membres l'approche retenue par l'équipe du CENG pour établir les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques, soit l'approche des *Normes ouvertes pour la pratique de la conservation*, reconnue internationalement. Enfin, si la journée le permet, la rencontre devrait se terminer avec une présentation informative sur un thème donné, possiblement sur les espèces exotiques envahissantes ou sur les milieux humides et hydriques.

8. Affaires administratives

8.1. Ressources humaines :

8.1.1. Processus d'embauche : contrat de travail à entériner

En vue de l'entrée en fonction, le 17 février prochain, d'un nouvel employé – M. Frédéric Bossé – au sein de l'équipe du CENG, Yves Briand présente aux administrateurs présents le projet de contrat de travail qui lui sera offert. L'objectif est d'approuver cette proposition de contrat afin d'accélérer sa signature au moment de l'arrivée de M. Bossé.

Résolution CA-2020-01-29-04 : L'approbation du contrat de travail de M. Frédéric Bossé – conditionnelle aux vérifications de l'échelon salarial à l'entrée en fonction et les heures hebdomadaires de travail retenus pour l'employé, à titre de conseiller en environnement / mobilisation et planification au sein du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie – est proposée par Jean-Yves Dupuis et secondée par Paul-André Lajoie.

8.1.2. Évaluation interne : satisfaction des employé.es et espace de travail

Ce point à l'ordre du jour est reporté, puisque la rencontre d'équipe à ce sujet n'a pas encore eu lieu; elle se tiendra le 10 février 2020 prochain.

8.1.3. Évaluation de la codirection

À la demande des administrateurs, Yves Briand et Thierry Ratté questionnent ces derniers sur la manière dont ils souhaiteraient que soit menée une évaluation de la codirection. Pour sa part, Jean-Yves Dupuis suggère qu'une autoévaluation soit d'abord faite par chacun des codirecteurs, puis partagée avec l'ensemble des administrateurs. *A priori*, Jean-Yves Dupuis indique être très satisfait du travail de la codirection, bien qu'il ait – initialement – douté de cette formule de gouvernance interne.

De son côté, Dany Brousseau constate – depuis son arrivée au sein du conseil d'administration – que les codirecteurs sont très structurés, planifiés et organisés. Il suggère que les employé.es puissent également communiquer leur appréciation de la codirection. À ce sujet, Marie Gratton estime que les évaluations individuelles de chaque employé.e doit permettre à l'équipe de communiquer leur niveau de satisfaction ou leurs attentes à l'endroit de la codirection. Elle suggère d'utiliser un canevas de base pour mener des autoévaluations, puis d'employer la formule 360°, c.-à-d. de comparer chacune des autoévaluations avec celle réalisée par une autre personne afin de voir les écarts de perception et mieux cibler les points forts et les points faibles de chaque employé.e.

Pour leur part, Steve Pronovost et Karina Espinoza-Rivière estiment qu'un comité pourrait être formé, par exemple à partir des officiers de l'organisme (c.-à-d. le conseil exécutif), afin d'évaluer chacun des codirecteurs à partir d'un formulaire standardisé. Au préalable, les codirecteurs pourraient également procéder à leur autoévaluation respective.

Ainsi, en résumé, le conseil d'administration convient des éléments suivants, en lien avec l'évaluation de la codirection :

- D'abord, réviser les formulaires d'évaluation existants au sein de l'organisme. Cette révision sera amorcée par un codirecteur et complétée avec le comité d'évaluation des ressources humaines (c.-à-d. le conseil exécutif);
- Procéder, pour chacun des codirecteur, à son autoévaluation à partir du formulaire révisé;
- Partager chacune des autoévaluation, indépendamment, avec le comité.

Pour ce qui est de l'évaluation des employé.es, les administrateurs présents proposent que chaque employé.e procède à son autoévaluation, puis que celle-ci soit partagée et discutée avec la codirection.

Afin de faciliter la révision des formulaires d'évaluation existants, Yves Briand enverra les documents de travail nécessaires aux administrateurs. Un suivi de ce point sera fait à la prochaine réunion du conseil d'administration.

8.2. Épargne retraite collective : réflexions et suggestions de l'équipe

À l'aide d'une fiche, Thierry Ratté rappelle les options d'épargne retraite envisagées pour l'organisme et résume les échanges tenus à ce sujet auprès des employé.es. À la suite de ces échanges, deux options ont été écartées et deux autres sont encore en réflexion, à savoir l'option du Régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif et l'option du Régime de retraite par financement salarial (RRFS). Jusqu'à présent, ces deux options offrent des avantages et des inconvénients différents qui font encore hésiter les employé.es sur l'option à retenir. Des compléments d'information sont en cours d'acquisition afin de voir plus clair entre ces deux options.

8.3. Suivi budgétaire

À titre informatif, Thierry Ratté présente – à l'aide d'un tableau – l'état des finances de l'organisme en date du 28 janvier 2020. De manière globale, la situation financière de l'organisme demeure bonne; les quelques postes budgétaires ayant occasionnés des dépenses supérieures aux prévisions représentent des montants inférieures aux postes budgétaires pour lesquels les dépenses ne devraient pas atteindre les prévisions faites en début d'année. Par conséquent, l'organisme aura vraisemblablement la possibilité de réaffecter des montants non dépensés en 2019-2020 dans les budgets pour l'année 2020-2021.

9. Questions diverses

9.1. Projet de Ressources Minérales Pélican

À l'aide d'une fiche et d'un document informatif, Thierry Ratté résume la teneur du projet de Ressources minérales Pélican; il a assisté, ainsi que deux administrateurs, à la présentation publique du projet tenue le 10 décembre dernier. Ensuite, Thierry Ratté rappelle qu'à la demande du promoteur, le CENG a été sollicité pour siéger sur le comité de liaison du projet. Par conséquent, il demande aux administrateurs leur opinion à ce sujet.

À première vue et dans l'état actuel du projet, celui-ci ne semble pas soulever des enjeux pour l'eau. Cependant, de tels enjeux pourraient survenir dans le futur. Pour cette raison et après discussion, les administrateurs présents sont en accord avec une participation du CENG à ce comité de liaison. Au besoin, le CENG pourra se retirer du comité s'il ne juge pas sa présence pertinente.

Résolution CA-2020-01-29-05 : Il est proposé par Marie Gratton et secondé par Paul-André Lajoie d'accepter la proposition de l'entreprise Ressources minérales Pélican afin de siéger sur son comité de liaison. Au besoin, le CENG pourra se retirer s'il ne juge plus pertinente sa participation à ce comité.

Adoptée à l'unanimité

9.2. Vérificateur général

À titre informatif, Thierry Ratté indique aux administrateurs présents que le bureau du Vérificateur général a sollicité la participation de l'ensemble des OBV du Québec en vue de formuler des recommandations aux ministères concernés par la conservation des ressources en eau, soit le MELCC et le MAMH. En ce sens, un questionnaire a été soumis au CENG et a été répondu par la codirection.

Ce questionnaire permettra au Vérificateur général d'évaluer le rôle joué par divers acteurs, notamment municipaux, au sein de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), les efforts de concertation déployés par les OBV, le niveau de participation des acteurs concernés, ainsi que le niveau d'implication de ceux-ci – en particulier du monde municipal – dans l'intégration et la mise en œuvre des plans directeur de l'eau.

Cette consultation a aussi fourni au CENG l'occasion d'émettre quelques recommandations visant à améliorer la reconnaissance et la crédibilité du travail réalisé par les OBV, notamment auprès des acteurs municipaux. Le CENG a également émis quelques suggestions visant à améliorer la participation des ministères ciblés par le questionnaire, à savoir le MELCC et le MAMH, à l'ensemble des travaux et des efforts de concertation des OBV.

10. Prochaine rencontre

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra vers la fin du mois de mars 2020. Un sondage électronique sera envoyé afin de fixer la date précise de cette réunion.

11. Levée de la rencontre

La rencontre est levée à 16h50.

Résolution CA-2020-01-29-06 : La levée de la rencontre est proposée par Dany Brousseau et secondée par Marie Gratton.

Adoptée à l'unanimité

Tableau de suivi de la réunion du conseil d'administration du 29 janvier 2020

Point	Élément de suivi	Suivi réalisé	Date du suivi
3.	- Procéder aux deux modifications apportées séance tenante, par le conseil d'administration, au procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2019. - Reporter le point de suivi suivant : • Faire une première prise de contact auprès des milieux universitaires afin d'envisager l'élaboration et le déploiement éventuel d'un processus d'acceptabilité sociale en lien avec la filière des hydrocarbures en Gaspésie.	- Les deux modifications ont été faites à la version finale du procès-verbal. - Ce point de suivi n'a pas été complété en raison de circonstances contextuelles (changement d'entreprise pour les principaux projets d'exploration en Gaspésie, processus d'embauche à l'interne, crise de la COVID-19)	- 2020-02-20 - 2020-04-07
4.2	- Relancer l'UQAR concernant le dossier de Laurence Munger et du projet avorté de la rivière Saint-Jean. - Envoyer un courriel visant à valider la rencontre du 6 février 2020 avec le Conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé.	- À la suite d'une relance auprès de l'UQAR, le bureau du secrétaire général de l'université a formellement refusé de divulguer l'adresse électronique personnelle de Laurence Munger. Par ailleurs, les démarches auprès du doyen des études n'ont pas abouti, ce poste étant actuellement vacant. - Un courriel de confirmation a été reçu de la MRC le 30 janvier 2020 et la rencontre s'est bel et bien déroulée le 6 février 2020 à Murdochville.	- 2020-02-04 - 2020-01-30
5.2	- Procéder aux modifications supplémentaires recommandées par les administrateurs. - Envoyer le document de travail à l'ensemble des administrateurs avant la prochaine réunion du conseil d'administration.	- Les modifications recommandées ont été intégrées au document de travail le 30 janvier 2020. - Le document de travail bonifié a été envoyé aux administrateurs le 31 janvier 2020.	- 2020-01-30 - 2020-01-31
6.	- Former et réunir, au besoin, le comité de sélection du Fonds EAU Nord Gaspésie.	- Le comité a été informé des projets reçus et de leur admissibilité. Le comité n'a pas eu à se réunir.	- 2020-03-17

Point	Élément de suivi	Suivi réalisé	Date du suivi
8.1.1	- Procéder à la finalisation et à la signature du contrat de travail de M. Frédéric Bossé.	- Le contrat a été finalisé et signé le 11 février 2020	- 2020-02-11
8.1.2	- Reporter ce point, portant sur l'évaluation interne de la satisfaction des employé.es à l'égard du fonctionnement interne de l'organisme et de son espace de travail, à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration.	- Ce point a été mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration.	- 2020-04-07
8.1.3	- Envoyer les formulaires internes d'évaluation des employé.es et procéder – en collaboration avec le conseil exécutif – à leur révision. - Faire un suivi de ce point lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.	- Les formulaires ont été envoyés au conseil exécutif le 7 avril 2020 avec une proposition de plan de travail. Cependant, leur révision n'a pas été faite. - Ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration; il sera reporté à une réunion ultérieure.	- 2020-04-07 - 2020-04-29
9.1	- Informer l'entreprise Ressources minérales Pélican de la décision du CENG de siéger sur son comité de liaison.	- Des envois courriels ont été faits les 5 et 6 avril 2020 afin d'informer l'entreprise de la décision du CENG. Après une conversation téléphonique, l'entreprise a confirmé la participation du CENG à son comité de liaison.	- 2020-04-15
10	- Envoyer un sondage électronique afin de fixer la date de la prochaine réunion du conseil d'administration.	- Un sondage a été envoyé le 8 avril 2020; à partir de ce sondage, la date de la prochaine réunion a été fixée au 7 mai 2020.	- 2020-04-08